

Marché relatif à l'accompagnement pour l'élaboration et la rédaction du schéma de développement touristique 2017-2021 de la Région Grand Est

Questions / Réponses pour renseignements complémentaires sollicités dans le cadre de la consultation

Questions relatives au contexte

L'article 2 du CCP relatif au contexte précise page 4 et 5 un certain nombre d'orientations et d'objectifs de la Région Grand Est. Qu'est-ce qui a amené à indiquer ces priorités dans le CCP ?

Ces orientations et objectifs ont été données par le Conseil Régional Grand Est. Il s'agit donc d'orientations souhaitées par les élus régionaux dans le cadre de la mise en œuvre de la politique touristique Grand Est.

Le CCP précise page 5 « il est également important de travailler à une harmonisation de la qualité et de la diversité de l'offre [...] ». Est-il possible de préciser le sens de cette phrase ?

Le contexte est celui de la fusion de trois régions avec des offres touristiques spécifiques, des critères et des modalités de financement spécifiques.

Il s'agit d'avoir aujourd'hui une seule politique régionale avec un même niveau élevé d'exigence pour la qualité de l'offre et de maintenir la diversité de celle-ci.

Le CCP précise page 5 « La stratégie de promotion touristique s'appuie sur la notoriété des marques de destination que constituent l'Alsace, l'Ardenne, la Champagne, la Lorraine et le Massif des Vosges ». Ces destinations sont-elles actées ?

Le CCP précise effectivement que ces destinations « peuvent constituer le socle d'un portefeuille de marques régionales. » Ce postulat sera proposé aux acteurs concertés lors de l'élaboration du schéma.

Le CCP précise page 5 « Le schéma régional a vocation à s'articuler avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDE2I). Le tourisme a-t-il été abordé lors de la concertation menée pour le SRDE2I ou pas du tout ?

Le tourisme figure parmi les actions déclinant les orientations du SRDE2I.

La délibération des 15 et 16 décembre du Conseil Régional validant les orientations du projet de SRDE2I figure parmi les documents téléchargeables.

Le développement durable n'est pas mentionné en tant que tel dans le CCP. Quelle est la raison ?

Le développement durable n'est effectivement pas mentionné dans le CCP.

Programme détaillé de la mission page 6

Une approche clientèle figure parmi les actions attendues de la mission (analyse des couples marchés/produits). Une exigence particulière est-elle souhaitée concernant la manière dont cette approche sera réalisée ?

Il n'y a pas d'exigence particulière concernant cette approche. Elle est jugée importante de façon à avoir une approche équilibrée demande / offre.

Est-il possible de préciser le niveau d'attente concernant l'étape 1 Etat des lieux ?

Le CCP précise que l'état des lieux est établi notamment à partir d'une actualisation des états des lieux précédemment dressés. Il s'agit d'utiliser les états des lieux existants, pour mettre en évidence les enjeux de niveau régional et du niveau des destinations touristiques de la région.

Une évaluation des précédents schémas touristiques est-elle attendue ?

Le CCP n'évoque pas une telle attente.

Méthodologie page 8 et 9 du CCP

« Des outils collaboratifs de partage de l'information et de concertation physiques et dématérialisés devront être proposés ». S'agit-il d'une plateforme dématérialisée d'échanges et de dépôts de contribution ?

Ce type d'outil est effectivement possible. D'autres outils peuvent être également proposés. Compte-tenu de la taille de la région et du nombre d'acteurs concernés, ils prennent une importance toute particulière. La valeur technique de l'offre comporte un critère relatif à ces outils (RC page 8 – Tableau de décomposition de la valeur technique).

Le CCP fait référence à 3 réunions de lancement du comité stratégique élargi, dans les 3 anciennes régions. Doit-on comprendre que chaque phase du travail devra être présentée de la même manière ?

Le CCP précise effectivement que trois réunions de lancement du comité stratégique élargi, sont à effectuer, une par territoire des anciennes régions.

Le CCP indique ensuite les étapes de la mission sans apporter de précisions quant au nombre ni à la localisation des réunions. Il indique par ailleurs que le titulaire « fera une proposition

en termes de nombres de réunions, de lieux de réunions ainsi que de méthodologie à employer ».

Il faut donc comprendre que les phases de travail ultérieures au lancement des travaux seront présentées d'une autre manière, issue des propositions du titulaire du marché.

Quel niveau d'attente en matière de concertation, en dehors des comités stratégiques ?

- Une concertation très large, notamment sur tous les territoires ? Département, agglomération, stations ...
- Une concertation plus restreinte sur le plan territorial, mais par exemple centrée sur les acteurs économiques et les entreprises ?

Une concertation large est souhaitée, auprès des acteurs publics de niveau régional, départemental, territorial et local aussi bien qu'auprès des acteurs privés.

La concertation ne sera pas uniquement par contact physique mais aussi par contact dématérialisé.

Elle doit répondre aux enjeux de gouvernance entre les acteurs qui exercent la compétence tourisme et avec les professionnels.

Elle doit aussi tenir compte des niveaux géographiques, à savoir le niveau régional et le niveau des destinations touristiques.

Calendrier page 9 et 10 du CCP

Le calendrier précise page 9 qu' « un appel à manifestation d'intérêt pourra être lancé auprès des sites touristiques des territoires pour l'organisation de ces réunions » - Est-ce le CRT qui réalisera cet AMI ?

Un des trois membres du groupement de commandes ou le Conseil Régional réaliseront cet AMI. Il n'incombe pas au titulaire du marché.

Rendu de la mission page 11

L'article 6.7. du CCP indique un rendu des livrables compatible avec la suite microsoft office. Une autre forme est-elle attendue, sous forme d'infographie ou de vidéo, par exemple lors des restitutions ?

D'autres formes de rendus sont possibles en complément des livrables précisés.

Estimation de la valeur du marché

La valeur du marché est estimée à 80 000 € à 120 000 €. S'agit-il d'un montant HT ou TTC ?

Ce montant est TTC. Un rectificatif a été apporté à l'annonce initiale publiée dans le BOAMP.